

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-huit, le mercredi douze décembre, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi trois décembre par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi douze décembre à dix-neuf heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans conditions de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de présents : 10  
 Nombre de votants : 11

Abstention :-  
 Pour : 11  
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 12 décembre 2018					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel		X		
BERNARD	Francine				
BOUCHAUD	Guy				
BOYER	Jean-Jacques				
BUFFAT	Marc	X			
CHAPUIS	Bruno				
CLUGNAC	Emmanuel	X			
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul		X	Alain OUISTE	
DAGNAUD	Françoise		X		
FAURE	Michèle	X			
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	X			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle	X			
JUGE	Jean-Claude	X			
LACHAUD	Patrick		X		
LALANNE	Jean		X		
LAMONERIE	Bruno				
LAPEYRE	Jean-Marie				Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude	X			
MAURUSSANE	Annick		X		
MECHINEAU	Pascal	X			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain	X			
SAVOYE	Gérard				
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		9	6	1	1

Secrétaire de séance : Claude MARTINOT

Objet : adoption du PV de la réunion du 11 juillet et désignation du secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200068260-20181212-2018121221-DE  
 Regu le 17/12/2018

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, expose que le Comité Syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical nomme Claude MARTINOT secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.



Le Président,  
Jean-Pierre GROLHIER

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20181212-2018121221-DE  
Regu le 17/12/2018